

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	votants : 10 + 2 <i>procurations</i>	Pour : 10 + 2 <i>procurations</i>	Abstention : 0	Contre : 0
-------------------------	---	--------------------------------------	----------------	------------

L'an deux mille dix-huit, le 21 novembre 2018 à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 13 novembre 2018.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	<u>Absent</u>
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	N'a pas pris part au vote, arrivée à 20h40	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	<u>Absent</u>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Yoann MARENDA, Gérard ROUMAT (procuration à Bernard BAZINET) Joël PELLEVOISIN (Procuration à M. Pierre PEYRAZAT)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES,

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

Madame Valérie MALLEMANCHE est arrivée à 20h40 et par conséquent n'a pas pu prendre part au vote des délibérations n° 2018-47, 2018-48, 2018-49, 2018-50 et 2018-51

ORDRE DU JOUR

2018-49 Facturation à la CCPN des heures de garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle que la garderie périscolaire et les temps d'Activités Périscolaires ^{est} sont un service géré par la communauté de Communes du Périgord Nontronnais compétente en la matière.

Il convient par conséquent que la CCPN rembourse, au prorata du nombre d'heures effectuées, les rémunérations versées par la commune d'Augignac aux agents communaux exerçant leur fonction sur le temps périscolaire intercommunal.

Le montant à facturer à la CCPN pour 716 heures effectuées par 2 agents:

- la 1er période (du 08/01/2018 au 06/07/2018) s'élève à 7 786,77 €
- la 2ème période (du 03 septembre 2018 au 21 décembre 2018) s'élève à 2 029,70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de facturer à la Communauté de Communes Périgord Nontronnais la somme de 9 816,47 € correspondant au remboursement des heures de garderie et heures de temps d'Activités Périscolaires (1ère période), heures relevant de la compétence intercommunale.

Un titre d'un montant total de 9 816,47 € sera émis sur le budget principal de la commune au compte 6419

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 26 novembre 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 1 sur 1

